

# Rénovation globale et transition énergétique

## Du diagnostic à l'offre adaptée

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte impose la rénovation énergétique de **500 000 logements par an** et **l'obligation de rénovation** dans le résidentiel privé avant 2025. (On compte actuellement 36 000 000 logements existants en France)

Maisons individuelles, copropriétés, locaux tertiaires, c'est la majeure partie du parc bâti qui est concerné par les dispositifs législatifs contraignants.

Les particuliers, les PME et les copropriétés sont démunis face à la problématique de réhabilitation en général et de l'amélioration de la performance énergétique en particulier. Ils ont besoin de nous et nous devons nous organiser pour répondre à leurs attentes. Les architectes sont les seuls à apporter les réponses conjointes pour l'amélioration du confort des usagers, de leur santé, du tissu urbain social et culturel dans le cadre d'une durabilité technique du patrimoine.

L'Unsa a obtenu avec le FIF-PL, un accord de financement sur des fonds de Solidarité et Réserve conjoncturelle 2015, pour une formation de masse concernant la rénovation globale dans le cadre de la loi sur la transition énergétique et la croissance verte.

Pour les **architectes exerçant en libéral** : une prise en charge **spécifique** quel que soit le quota annuel de formations déjà réalisées et **gratuite** est assurée. Un accès à la formation, **sans avance de frais\*** et aucune démarche administrative à effectuer auprès du FIF PL. Pour les collaborateurs d'agence, les demandes de prises en charge sont à effectuer individuellement auprès d'ACTALIANS.

Cette formation de deux jours se veut pragmatique, elle est mise en place par le GEPA et sera réalisée dans **la région Rhône-Alpes** par deux formateurs **Architectes**, Jacques ALLIER et Nathalie BARNOIN.

C'est une nouvelle opportunité exceptionnelle de mobiliser **l'ensemble des architectes** pour conquérir de nouveaux marchés, de nouveaux clients, et répondre aux attentes de la population, c'est notre devoir.

- Cette formation nous permet de mieux répondre à un **marché** essentiel pour l'avenir de la profession.
- Cette formation nous permet de mieux répondre aux demandes des **usagers** et du citoyen en général

## Prises en charge

Une prise en charge financière spécifique est assurée pour les architectes exerçant en libéral : Un accès à la formation, sans avance de frais\* et aucune démarche administrative à effectuer auprès du FIF PL.

\*Pour s'inscrire, il suffit de retourner au GEPA le devis paraphé et signé + l'attestation URSSAF 2015 au titre de l'activité 2014 + un chèque de caution de 500 €. Celui-ci sera retourné, à l'issue de la formation, après facturation et règlement du FIF PL directement au GEPA.

Inscriptions directement sur le site du GEPA : <http://www.formation-architecte.com/Nos-Formations-Nos-formations-fr/Economie-d-energie--2407.htm>

Fiche pédagogique [http://www.formation-architecte.com/medias/annuaire\\_formation/2407-renovation-globale-et-transition-energetique.pdf](http://www.formation-architecte.com/medias/annuaire_formation/2407-renovation-globale-et-transition-energetique.pdf)

### LES DATES :

Date	Ville	Jacques ALLIER	Nathalie BARNOIN
<b>03-04/11/2015</b>	Lyon	X	X
23-24/11/2015	Grenoble	X	
10-11/12/2015	Lyon	X	
14-15/01/2016	Clermont-Ferrand		X
21-22/01/2016	Valence		X
1er-02/02/2016	Lyon		X
08-09/02/2016	Annecy	X	
1er-02/03/2016	Lyon		X
14-15/03/2016	Saint-Étienne	X	
30-31/03/2016	Grenoble	X	
04-05/04/2016	Valence	X	
19-20/05/2016	Clermont-Ferrand	X	
24-25/05/2016	Lyon		X
07-08/06/2016	Annecy	X	
27-28/06/2016	Grenoble	X	

### GEPA Rhône-Alpes

5, avenue de Birmingham - 69004 LYON

Téléphone : 04 78 61 34 53 - Courriel : [geparhonealpes@orange.fr](mailto:geparhonealpes@orange.fr)

N° Siret : 51155303400014 – N° TVA intracommunautaire : FR95511553034-

N° de déclaration d'activité : 82 69 10955 69